MAIRIE DE LA FALAISE Département des Yvelines Arrondissement de Mantes la Jolie

Canton de Limay

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

Le 12 avril 2022, le conseil municipal, légalement convoqué le 5 avril 2022, s'est réuni à 18h30 en séance publique à la mairie sous la présidence de Madame Maryse DI BERNARDO, maire.

Conseillers en exercice :

15

Conseillers présents :

8

Pouvoirs:

5

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs ANDRÉ François-Xavier, BLONDEAU Corinne, COUTREAU Jean-Marie, DI BERNARDO Maryse, DUCLOS Patricia, GOULAY Joël, RATEAU Lionel (arrivée à 19h15) et SONGEUR Sylvie formant la majorité des membres.

Etaient absents:

Mesdames et Messieurs DA COSTA Alberto, DAÏ PRA Antoine (pouvoir à DI BERNARDO Maryse), DÉCALOGNE Charles (pouvoir à ANDRÉ François-Xavier) LESOURD Monique (pouvoir à COUTREAU Jean-Marie), MENDES Frédérique (pouvoir à ANDRÉ François-Xavier), PHELIPPOT Samuel (pouvoir à DUCLOS Patricia), ROCHET Muriel.

Madame Sylvie SONGEUR a été élue secrétaire de séance.

En vertu de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, le quorum est abaissé à un tiers des membres en exercice et un membre du conseil peut être porteur de 2 pouvoirs.

Communication préalable

Néant.

1. Compte rendu de la séance du 15 février 2022

Madame la Maire en donne lecture et le soumet au vote de l'assemblée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Affectation des résultats 2021 sur 2022

Au vu de ce qui a été présenté et adopté lors de la séance du 15 février 2022, le compte administratif et les restes à réaliser 2021 présentent :

- → Un excédent de fonctionnement de 37 255,07 €
- → Un excédent d'investissement de 3 501,34 €
- → Aucun besoin d'autofinancement n'est nécessaire pour les « restes à réaliser ».

Les résultats sont affectés comme suit :

► Fonctionnement - recettes : excédent reporté (art. 002) :

37 255,07 €

▶ Investissement - recettes : résultat d'investissement reporté (art. 001) :

3 501,34 €

Délibération n° MD 903/2022 adoptée à l'unanimité.

3. Taxes communales 2022

Madame la maire rappelle que depuis 2021, les communes ne perçoivent plus les recettes liées à la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour compenser à l'euro près cette suppression de recettes, la commune perçoit la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties corrigée d'un coefficient correcteur.

Conseil municipal du 12 avril 2022 - 1/23



Il est proposé de reconduire en 2022 les taux votés par la commune en 2021 comme suit :

	Bases prév. 2022*	« Maintien	» des taux	
		Taux	Produits attendus	
TFPB Taxe Foncière Propriétés Bâties	811 200 €	25,34 %	205 558 €	217 293 €
TFPNB Taxe Foncière Propriétés Non-Bâties	15 800 €	74,27 %	11 735 €	
Application coefficient correcteur fixé par l'État sur le produit TFPB attendu	205 558 €	0,23926	49 182 €	49 182€
* Etat 1259 (p. 1) reçu le 16/03/2022				266 475€
			2021	253 196 €

Le montant prévisionnel des contributions directes ainsi voté est inscrit à l'article 73111 du budget primitif de l'année 2022.

Délibération n° MD 904/2022 adoptée à l'unanimité.

4. Subventions aux associations 2022

Plusieurs demandes de subvention nous sont parvenues :

Associations	Subventions 2021	Montant sollicité	Propositions 2022 (compte 65748)
Comité des Fêtes	1 500 €	2 000 €	1 500 €
Les Abeilles de La Falaise	Pas de demande	500 €	500 €
Pour les élèves de La Falaise	Pas de demande	Pas de demande	0€
Association Prévention Routière 78	140 €	140 €	140 €
Assoc. Sportive du Lycée V. Van Gogh d'Aubergenville	Pas de demande	10 € x 4 lycéens	40€
Association Société Protectrice des Animaux (SPA)	210 €	350 €	350 €
Handi Val de Seine Syndicat intercommunal	-	712 €	712 €
Association locale ADMR Maule	300 €	Pas de demande	0 €
Amicale des sapeurs pompiers d'Aubergenville	500 €	Pas de demande	0€
	2 650 €		3 242 €

Handi Val de Seine Syndicat intercommunal regroupe 34 communes (dont Aulnay et Nézel) et gère des équipements permettant de perdre en charge l'enfant, l'adolescent ou l'adulte en situation de handicap. Par courrier du 21 février 2022, ce syndicat nous informe accueillir 2 personnes domiciliées à La Falaise et demande donc :

- soit le versement d'une subvention de 356 € par personne accueillie : 712 €
- ▶ soit l'adhésion à leur syndicat, la participation communale 2021 est de 1, 184 €/habitant : 710,40 €

Le conseil approuve le principe de la subvention du moment que Madame la maire obtienne plus d'informations sur les 2 personnes concernées.

De même, il est proposé au conseil de choisir s'il souhaite verser une contribution au FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales) pour soutenir l'Ukraine (montant à définir). Après discussion, le conseil préfère agir concrètement en participant à de prochaines actions de collecte.

Toute demande de subvention adressée postérieurement sera étudiée dans le cadre du prochain budget.

Madame la maire, en tant que présidente d'honneur du Comité des Fêtes de La Falaise, ne prend pas part au vote de la subvention pour cette association.

Délibération n° MD 905/2022 adoptée à l'unanimité.

Comité des Fêtes de La Falaise	1 500 €
Les Abeilles de La Falaise	500 €
Association Prévention Routière 78	140 €
Assoc. Sportive du Lycée V. Van Gogh d'Aubergenville	40 €
Association Société Protectrice des Animaux (SPA)	350€
Handi Val de Seine Syndicat intercommunal	712€

SHC GS FA M2 Phoss

Rachat de points retraite FONPEL

Le FONPEL (Fonds de pension des élus locaux) créé par la loi du 3 février 1992 est un régime facultatif de retraite par rente. Lorsqu'un(e) élu(e) décide de cotiser dans le cadre de ce dispositif, la collectivité est tenue de participer pour une contribution équivalente à la constitution de la rente, en fonction du taux de cotisation choisi par l'intéressé(e). Chaque versement de cotisation permet d'acquérir des points de retraite FONPEL. L'élu(e) a la possibilité d'acheter des points de retraite FONPEL au titre des mandats antérieurs à son affiliation. Le rachat des points s'effectue sur la base de l'indemnité que perçoit l'intéressé(e) calculée sur la base du taux de cotisation qu'il(elle) fixe.

Après un 1er rachat pour la période du 1er juin 2016 au 31 décembre 2019, Madame le maire prévoit un 2ème rachat de points équivalent Il convient donc le prévoir au budget 2022 à la fois pour le montant dû par la commune et pour le montant dû par Madame le maire :

> Dépenses - Article 65313 : 9 000 € Recettes - Article 6459 : 4 500 €

Délibération n° MD 906/2022 adoptée à l'unanimité.

6. Budget primitif 2022

Madame la Maire explique que dans un contexte toujours plus contraint par les baisses de dotations et marqué par les crises sanitaires et géopolitiques, le conseil municipal doit voter son budget 2022 avec prudence.

Elle rappelle la délibération n° MD 887/2021 du 14 décembre 2021 adoptant l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée pour le budget principal à compter du 1er janvier 2022, ce qui occasionne notamment des changements d'imputations comptables et une nouvelle maquette budgétaire.

Arrivée de Monsieur RATEAU.

Outre les recettes liées à la fiscalité locale (taxes communales), les recettes prévues pour 2022 sont :

- L'attribution de compensation (compte 73211): dans le cadre des charges et des impositions transférées à la CAMY depuis le 1er janvier 2012 et à la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPSeO) depuis le 1er janvier 2016, une attribution de compensation (AC) peut être à percevoir ou à reverser (compte 73928) à GPS&O. Pour 2021, une AC définitive 2022 a été fixée par délibération communautaire du 9 novembre 2021 à 20 426,71 € (2016 à 2020 : 44 256 € - 2021 : 36 077€).
- Les dotations de l'État en diminution constante :

Dotations	Imputations BP	2014	2021	2022
Dotation globale forfaitaire (DGF)*	74111	66 714 €	20 208 €	16 062 €
Dotation de solidarité rurale*	741121	5 813 €	6 776 €	6 871 €
Dotation de comp. taxe foncière**	74833	2 317 €	1 451 €	1 419 €
Dotation de comp. taxe habitation**	74834	3 327 €	1 331 €	1 448 €
* Dotations mises en ligne le 01/04/2022 (http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotations_en_ligne.php)		80 778 €	29 766 €	25 800 €

^{**} Etat 1259 (p. 1) reçu le 16/03/2022 par @

- Les remboursements de GPS&O dans le cadre des conventions de mise à disposition des agents communaux pour la compétence Voirie (compte 70688) : suite au départ à la retraite au 1er février 2021 de notre 2ème adjoint technique non remplacé, il a été convenu qu'une nouvelle convention sera conclue à effet rétroactif et jusqu'au 31 décembre 2022, qui prévoira un remboursement basé sur 66 % d'un équivalent temps plein, quel que soit l'agent affecté, soit 23 300 €. GS SAC FXX
- Les recettes des services communaux (retour à la normale après la crise sanitaire Covid-19) :

			Prévisions2022
Les lesstions de la celle Aigue Flore	Mobilier →	Compte 7088	1 000 €
Les locations de la salle Aigue Flore	Salle « nue » →	Compte 752	10 000 €
Autres locations (Orange devenu Totem (x2), Infracos, Grdf)		Compte 752	20 400 €
Les services périscolaires (cantine et garderie)		Compte 7067	22 700 €
Taxe consommation finale électricité (TCFE) – SEY 78		Compte 73141	13 000 €

Le fond départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux (compte 73123): estimation à 60 000 € (2018:55 488.90 € - 2019:60 058,16 € - 2020:62 048 € - 2021:63 630,39 €)

Les dépenses de fonctionnement comprennent principalement :

• Chapitre 011 - Charges à caractère générale (eau, électricité, carburants, fournitures, entretien des bâtiments, réseaux, voirie, véhicules, prestations de services, locations, animations municipales...): les montants sont proposés sur la base du fonctionnement 2021.

Les adhésions annuelles (compte 6281) s'établissent comme suit :

_	2021	Prévisions 2022
IngenierY	413,00 €	414,40 €
Association des Maires de France	77,00 €	77,00€
Union des Maires des Yvelines	59,00€	59,20 €
Union des Maires Ruraux des Yvelines	118,00€	118,40€
Comité National des Villes et Villages fleuris	90,00€	90,00€
	757,00 €	758,80 €

Cette année, il convient de tenir compte de la réorganisation des services :

- o Accueils périscolaires (ex- garderie matin et soir, y compris surveillance durant la cantine Agrément en cours) : Un marché à procédure adapté va être lancé pour confier ces missions à un organisme extérieur qui mettra à disposition du personnel qualifié chargé d'animer les temps périscolaires. Coût estimé annuel : 52 000 € Prévision budgétaire 2022 : 25 000 € (compte 611)
- Prestation d'entretien d'espaces verts : étant acté que le 2ème poste d'adjoint technique polyvalent ne serait pas remplacé, il est nécessaire de pallier en faisant appel à un prestataire extérieur. Le choix s'est porté sur l'ESAT de la Mauldre avec lequel beaucoup de communes rurales voisines travaillent déjà. Il est proposé de leur demander :
 - Interventions ponctuelles (terrain rue de la Source, sente, rue du Château pour 2022)
 - Remplacement adjoint technique pour le mois de juillet (arrosages, ramassage poubelles) Prévision budgétaire 2022 : 6 400 € (compte 61521)
- Chapitre 012 Charges du personnel (traitements et charges titulaires et contractuels) : les montants sont proposés sur la base du fonctionnement 2021 avec des ajustements liés à des départs ou congés sans traitement :

TABLEAU DES EFFECTIFS				
Agents titulaires		Agents non titulaires		
Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet	
Karine BARGAT-PAIS	Solène DALENCOURT	33	Véronique TROUVÉ	
Secrétaire de mairie	Accueil secrétariat (24h/s)		(CDD - 14h07/s)	
	Congé parental jusqu'au 31 août 2022		Surv. cantine + garderie du soir	
Florent THORAVAL			Fin de CDD au 31 août 2022	
Adjoint technique	Isabelle VÉRON			
	ATSEM + Garderie matin (33,5h/s)		Magdalena DEYANS	
Isabelle DAUTEL	Départ à la retraite au 1er avril 2022		(CDD – Nb heures trav.)	
Adj, technique cantine + ménage école, mairie, salle Aigue Flore et église			Surv. cantine + garderie du soir Fin de CDD au 7 juillet 2022	

Pour 2022, les charges de personnel s'établissent à 198 800 €.

65

- Chapitre 014 Atténuation de produits (contributions à reverser à l'État) :
 - → Le FNGIR (article 739221): Pas de notification reçue. Depuis 2013, le montant provisoire du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources s'élève à 44 565 €.
 - → Le FPIC (article 7392221):
 Les indicateurs financiers (effort fiscal, potentiel financier) contribuant au calcul du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) vont être réformés et il est difficile d'appréhender l'impact financier, il est donc proposé de maintenir la prévision à 5 000 € malgré la baisse de ces 3 dernières années.

Conseil municipal du 12 avril 2022 - 4/23

2012 à 2017	2018	2019	2020	2021	Prévision 2022
1 178 € à 5 956 €	5 713 €	5 159€	4 783€	4 443€	5 000 €

- Chapitre 65 Autres charges courantes (indemnités d'élus, contributions obligatoires aux organismes, subventions accordées aux associations): les comptes habituels sont maintenus à leur niveau 2021 sauf:
 - → Les indemnités des élus (et charges liées) (comptes 65311 à 65315)

Indemnités mensuelles brutes 2022				
Fonctions	Bases brutes	Charges		
Maire	1 567,42 €	550,00€		
Adjoint	320,87 €	13,48 €		
x 3 adjoints	962,61 €	40,44 €		
	2 530,03 €	590,44 €		

→ Les contributions à reverser aux syndicats intercommunaux (compte 65561) :

	Contributions 2020	Contributions 2021	Prévisions 2022
SIRÉ (2 enfants sont accueillis aux Ifs)	23 528,44 €	3 798,81 €	28 261,00 €
SMTS Mantes-Maule-Septeuil	119,00 €	119,00€	119,00€
	·		28 380,00 €

→ Les participations diverses (compte 6558) :

	Budget 2022
Plateforme de services communautaire GPS&O	1 000,00 €
Relais Assistantes Maternelles de Mézières-sur-Seine	1 200,00 €
	2 200,00 €

• Chapitre 66 – Charges financières : intérêts des emprunts

Objet	Durée	Date dernière échéance	Échéances 2022	Capital Cpte 1641	Intérêts Cpte 66111
Aire de jeux – 162 000 € 1er tirage du 14/03/2022 : 81 000 €	12 ans	14/03/2034	10 147,98 €	9 593,59 €	554,30 €

- Chapitre 68 Dotations aux provisions
 - → Provisions pour créances douteuses et contentieuses de plus de 2 ans Compte 681 : 1 265,00 €
- ► En section d'investissement, des opérations sont programmées :
 - Projet d'aménagement paysager rue des Grands Prés : aire de jeux et accès piétonnier à la Mauldre (opération n° 39)

Reste à réaliser 2021 : acquisition des terrains suivants (compte 2113) :

Parcelle	Propriétaire(s)	Surface	Prix de base (3€ le m²)	Prix convenu	Estimation frais notariaux
AC0032		149 m²			ė.
AC0033		3 830 m ²			
AC0034	Consorts SACAVIN	2 227 m2	11 937,00 €	11 937 €	2135€
AC0036		1 00			

2 FXA

JUC A

	Res	42 641 € arrondis à 44 650 €					
			8 773 €				
				33 868 €			
		8 922 m ²	28 599 € 5 2				
AC0038	Consorts HENRY/MAIGNIEL	1 162 m ²	3 486,00 €	4 000 €	797 €		
AC0037	CONTENTIN Gilbert	552 m ²	1 656,00 €	1 656 €	323 €		

Socle numérique pour l'école « Les 3 Tilleuls » (opération n° 41)

Nous sommes en attente de certaines factures pour solder cette opération (compte 2183):

Travaux	bleau tactile	Prestataires	HT	TTC
Tableau tactile	CP + CE	Seine Yvelines Numérique	5 172,63 €	6 207,16 €
Vidéoprojecteur interactif	CM	Seine Yvelines Numérique	1 851,49 €	2 221,79€
Ressources numériques	CP + CE + CM	Jocatop	379,15 €	400,00€
		*	7 403,27 €	8 828,95 €

Subventions attendues:

- Appel à projets de l'Etat « Socle numérique » : 5 120 € (compte 1328)
- DETR 2021 : 4 400,00 € (compte 13461)

• Mur du cimetière et sécurisation du stationnement (opération n° 40) - Partenariat Ingenier'Y :

Prévisions Ingeniery corrigées avec le marché de maîtrise d'œuvre n° 2021.02 notifié à ANIXI pour 7 397,50 € HT soit 8 877 € TTC

DÉPE	NSES	
Travaux (667 € HT/m² pour env. 150 m²)	120 120,00 € 100 100,00 € HT	
Aléas et imprévus (15%)	18 180,00 € 15 150,00 € HT	Compte 212
Maîtrise d'œuvre (15 %)	8 877,00 € 7 397,50 € HT	Reste à réaliser 2021
Topographie	1 200,00 € 1 000 € HT	au BP 2022
Etude géotechnique	3 600,00 € 3 000 € HT	110 000 €
Coordination SPS	2 400,00 € 2 000 € HT	
	154 377,00 €	

Aménagement d'une aire de jeux et aménagement piétonnier vers la Mauldre - Etude et travaux (opération n° 39) - Partenariat Ingenier'Y:

Prévisions Ingeniery corrigées avec le marché de maîtrise d'œuvre n° 2021.01 notifié au groupement conjoint DURVIE Damien/BOUVARD Caroline/SODEREF pour 20 376 € HT soit 24 451,20 € TTC

DÉPENSES	
Travaux préparatoires	21 960,00 € 18 300,00 € HT
 City stade, pumptrack, aire de jeux, terrains de pétanque, aire enherbée pour manifestations communales, mobiliers 	213 120 € 177 600 € HT
 Travaux extérieurs (stationnement, plantations, clôtures, cheminement piéton) 	144 000,40 € 120 002,00 € HT
Montant des travaux	362 880,44 € 302 402,00 € HT

	24 451,20 €	Compte 2158
 Maîtrise d'œuvre (7,35 % sur tvx) 	20 376,00 € HT	
Wallings a wavis (1,50 % our tix)	27 900,00 €	BP 2022:
- Managarite - manag	23 218,80 € HT	25 000 €
 Sondages de sol + bureau de contrôle + 	12 600,00 €	
coordination SPS	10 500 € HT	
114 dun 4tion (CO/tion)	22 700,00 €	
 Aléas d'opération (6% sur tvx) 	18 916,67 € HT	
D. C. C. C.	9 700,00 €	
• Révisions	8 083,33 € HT	
Marata da seria	69 451,20 €	
Montant annexe	57 876,00 € HT	
	432 331,64 €	
	360 278 € HT	

RAPPEL - SUBVENTIONS

Hypothèse dépôt d'une demande d'un contrat rural reportée en 2022 (attente succession sur terrain à acquérir) pour les opérations « Mur du cimetière » et « Aire de jeux »

DÉPENSES	TTC	HT
Travaux « Mur du cimetière »	159 000 €	132 000 €
Acquisition terrains « Aire de jeux »	43 000 €-	43 000 €
Travaux « Aire de jeux »	436 000 €	364 000 €
	638 000 €	530,000 €

RECETTES	
Contrat rural de base : Région + Département = 70% de 370 000 € HT maximum	259 000 €
Contrat rural + : Département = 70% sur le reste à charge Càd : 539 000 € - 370 000 € = 169 000 €	118 300 €
Compensation TVA (638 000 €= - 539 000 €)	99 000 €
	476 000 €

Le reste à charge de la commune s'établit à 162 000 €, ce qui correspond à 30 % de l'opération, seuil minimum devant être financé par la commune, même si d'autres subventions peuvent être demandées.

Projets d'investissement non budgétés :

Programme de vidéoprotection

DÉPENSES		
 Entrée village côté Épône (cimetière) Parking de la mairie (parc de jeux) Parking église Angle rue du Vieux Pont./ rue des Ecoles Entrée village côté Aulnay 	30 888,00 € 26 003,00 € HT	Compte 2158

Subvention(s) possible(s) à hauteur de 80% sur le HT soit 20 802,40 €

GS Jolc Fatin

Programme 2016 de mise en accessibilité - Mairie et salle Aigue Flore (opération n° 31)
Préprojet du bureau d'études JSI :

DÉPENSES		
Maîtrise d'œuvre groupe JSI	6 000,00 € 5 000,00 € HT	
Stationnement Aigue Flore (mairie et salle) avec travaux d'assainissement (salle)	42 243,00 € 35 202,50 € HT	Compte 2135
Salle Aigue Flore (déplacement WC, aménagement vestiaire et local entretien)	38 724,40 € 38 937,00 € HT	
	94 967,40 € 79 139,50 € HT	

- Réhabilitation logement Aigue Flore (opération n° 37)
- Acquisition d'un véhicule technique électrique (29 000 € TTC)

Délibération nº MD 906/2022 adoptée à l'unanimité.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant le projet du budget primitif 2022 établi après avis du Bureau Municipal réuni le 12 avril 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

adopte à l'unanimité par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2022 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats:

	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Dépenses	504 856,78 €	199 561,12 €	704 417,90 €
Recettes	504 856,78 €	199 561,12 €	704 417,90 €

■ précise que le Budget Primitif 2022 a été voté par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

M2 G5 FXA PP 493

EXTRAITS DU BUDGET PRIMITIF 2022

Ξ			TOTAL (RAR N-1+ Vote)		00'0 00'0	98		189 30		600	12 189 961,12	00'0 00'0	00'0 00'0	9 600,00	00'0 00'0		00'0 00'0		00'009 6 00	0,00	12 199 561,12	00'0 00'0	00'0 00'0	0,00 0,00		00'0 (8)	
			Pour information, dépensos gérées hors AP	46 911,12		661,12		35 65			37.311,12	00	(0	00'009 6	ľo				00'009 6		46 911,12	ò	ò	0		orté ou anticipé (
	L'EXERCICE		Pour information, dépenses gérées dans le	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'd	00'0	THE STATE OF				00'0	00'0		00'0	00'0	00'0					D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	
	T CREDITS DE		Voto da l'assemblée	46 911,12	00'0	661,12	00'0	38 650,00	0,00	00'0	37 311,12	00'0	00'0	00'009 6	00'0	00'0	00'0		00'008 6	00'0	46 911,12	00'0	00'0	0,00		D001 Solde d'exè	
	NOUVELLES	s	Propositions	46 911,12	00'0	861,12	00'0	36 850,00	00'0	00'0	37 311,12	00'0	00'0	00,008 €	00'0	00'0	00 0		00'008 6	00'0	46 911,12	00'0	00'0	00'0			
LI RIINGEL		DEPENSES	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance hudrateire (2)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,0	00'0		THE PARTY OF			00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0						
TOV - III	- VUE D'ENSEMBLE -	1	RAR N-1	152 650,00	00'0	00'0	00'0	152 650,00	00'0	00'0	152 650,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0		00'0	00'0	152 650,00						
	ENT		Pour mémoire, budget précédent (1)	144 553,40	00'0	00'0	00'0	96 980,16	90'0	00'0	98 980,16	00'0	00'0	6 543,04	00'0	00'0	00'0		6 543,04	00'0	105 523,20	32 715,20	6 315,00	39 030,20			
	SECTION D'INVESTISSEM		Chapitre	TOTAL	RSA	Insmobilisations incorporalles (sauf 204)	Subventions d'équipement vorsées (9)	Invinobilisations componitos	Invocations regues on affectation	Instructions on cours (saut 2524) Total des opérations d'équipement (3)	Total des dépenses d'équipement	Dotalions, fonds divers at réserves	Subventions d'investissement	Emprovise of delites assimilities (sauf	Opte de liaison : affectation (BA,régie)	Parlicipations of croances ratectables	Aufree Immobilisations financières	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	Total des dépenses financières	Chapitres d'opérations pour comple de tiers (4)	Total des dépenses réalies	Oporations ordre transf. entre	sections (b) (b) Operations patrimonialies (7)	Total des dépenses d'ordre			
	1	1	I	L	910		204		_	-	1=	1	_	_	_		_	_	1 =		=	040	041	انا	. 1	11	

18) Le estat descentan reporte est in resultat consiste de l'anvance précédent qui fait in layord et non con voire de l'essentité nébléseus insuré en cas de reporte de l'essention par de voir de la faction par sont en service précédent (agrée voir et account on mande de l'essention par de l'essention par de la comple sament de l'essention par de l'essen (2) Il siggree A.P. rouveire au sont vodes fore on its evence d'araption du budget. Cele concerne fes AP refervee a de nouveles program rations glumentales meis également fes AP mostrant un stock d'AP assesses. (6) Cit. definition ou chapte des opératens d'ordre (70 040 = 75 042). (8) Ausune prevision to agéle re ne stall figurer is Tartofe (92 (x2, chapter 024 « produit des caseurs d'immatéuvitors »). (?) Cit. défauton ou chapte des opérations d'ordre (50 041 = 75 041). (8) Lo chaptin 206 s Biographics of betweentrophisms > net an elimpin globales ingrapped between 1861 el 2026, (4) Var liktel IV-DS pour le détail des apéretants pour comple de hans. (3) Von jatel IB-AS.1 pour je detaij des opéracons d'équipansent. MY FXA MB

Commune de LA FALAISE - BUDGET COMMUNAL - BP - 2022

		III – VOTE	III - VOTE DU BUDGET			
	SECTION	D'INVESTISSEMENT	ECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	RECETTES		A
			RECETTES			
	Chapitre	Pour mámoira, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assembles	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
						111 = 11 + 11
	TOTAL	234 203 24	162 000,00	34 059,78	34 059,78	196 059,78
916	RSA	00.0	00'0	00'0	00'0	00'0
4.3	Subventions d'investissement (hors 138)	22 030 00	0,00	9.520,00	00'029 6	9 520,00
9	Emprunts of detice assimilátis (hars 16449, 165,	194 715,20	162 000,00	90°C	00'0	162 500,05
	166 et 1688 non budgétaire)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	00'0	00'0	00'0	CO'0
204	Subventions d'équipement versées (9)	000	80	00'0	00'0	00'0
21	Immobilisations corporatios	00'0	00'0	00'0	00'0	80'0
22	Immobilisations (eques en affectation	0000	90'0	00'0	00'0	00'0
23	(mmobilisations on cours (sauf 2324)	00'0	000	20'0	00'0	000
Total de	Total des recettes d'équipement	216 745,20	162 000,00	9 520,00	9 520,00	171 520,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 600,00	0000	7 000,000	00,000 7	2 000,000
±38	Autres subventions invest, non transf.	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
9.	Emprunts et deltes assimilées (16449, 165 at	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	166)					
8	Cole de llaison : affectation (BA,régie)	00'0	60'0	00'0	00'0	00'0
26	Participations et créances ratlachées	00'0	CO'0	29'0	00'0	8'0
27	Autres insmobilisations financières	0,00	800	00'0	00'0	00'0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00	00'0	55'0	0,00	00'0
Fotal de	Fotal des recettes financières	4 600,00	00'0	7 000,00	7 000,000	7 000,00
45	Chapitres a opérations pour compte de tiers (2)	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0
Total de	Total des recettes réelles	221 345 20	162 000,00	16 520,00	16 520,00	178 520,00
021	Vinament de la section de foretionnement	0,00		10 995,78	10 995,78	10 995,78
040	Opérations avdre transf. entre sections (3) (4) (5)	6 543,04		6 544,00	6 544 00	6 544,00
041	Opérations patrimoniales (5)	6 315,00		0,00	0,00	0,00
Total de	Total des recettes d'ordre	12 858,04	No Section	17 539,78	17 539,78	17.539,78

3 501,34	00'0	199 561.12
R001 Solde d'execution positif reporte ou anticipe (7)	Affactation au compte 1968 (8)	Total des recettes d'investissement cumulées

(3) Cf. définition ou chapte ous captures d'acturelle collections à table pour le regime d'acturelle des la collections à table des provisions des provisions des provisions des provisions des provisions des provisions de la collections des provisions de la collections des provisions de la collections de la collection de la collections de la collection de la col 12) You held ly-35 pour le detail des upérations pour sompte de Lera. 13) Voir etal Ha pour le contenu du budget précedent.

GS FXA SAC M M

(8) Lo meniam mechi den dim conformo a la del téraben d'altocation du résulta. Co montant de lat dans pas l'objet d'un nauveau visto. 8) ta chapite 214 - Surventura d'équipement veraère » est un chapite globeles regroupest les complex 204 et 2024,

			Commune de L	Commune de LA FALAÍSE - BUDGET COMMUNAL - BP - 2022	ET COMMUNAL - BI	P - 2022			
			III - VOTE	DU BUDGET					
		SECTION D'INVESTISS		EMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	ETAIL PAR ARI	ICLE			A1
	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre	Pour information Credits gérès hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			-	budgétaire (3)		=	Č		= + II
	TOTAL	144 553,40	152 650,00	00'0	46 911,12	46 911,12	00'0	46 911,12	199 561,12
018	RSA	G9"0	0.00	00'0	00'0	00'0	00 0	00'0	0000
20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204)	60'0	00'0	60'0	861 12	661,12	00'0	661,12	661,12
203	Frais d'éludes, racharche, développement	00'0	00'0		061 12	061 12	00 0	061,12	681,12
294	Subventions d'équipement versées (9)	60'0	00'0	00'0	00.00	00'0	00'0	00'0	00'0
21	Immobilisations corporeties	91,088 980,16	152 650,00	00'0	36 650 00	36 650 00	0.00	36 650,00	189 300,00
2113	Terrains aménagés autres que	42 650,00	42 650 00		GG'D	00'0	00 0	0,00	42 650 00
212	Agencements et	aa'o	110 000 00	St. C.	QQ,D	Od D	00 0	00'0	110 000 00
2135	aménagements de forrains Installations gánárales,	20 008,00	00'0		000	00'0	00'0	0.00	00'0
2158	agencements Autres inst.,matériel,outil.	00°0	00'0		25 000,00	25 000 00	00,0	25 000,00	25 000,00
2183	techniques Matérial informatione	10 150,00	0,00		9 850,00	9 850 00	00.0	9 850,00	00'098 6
2184	Matérial de bureau et mebilier	66'0	00'0		1 350,00	1 350 00	00 0	1.350,00	1 350,00
2188	Autres immobilisations corporelles	26 172,16	00°D		450,00	450 00	0,00	450,00	450,00
22	Immobilisations regues en affectation	GO'0	0.00	00'0	00 0	00'0	00 D	00'0	00'0
23	Immobilisations on cours (sauf 2324)	00'0	00'0	00'0	00 0	000	00 D	00'0	යා'o
	Total des opérations d'équipement (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	00.0	00 0	00'0	Q0'0
Total des c	Total des dépenses d'équipement	98 980,16	152 650,00	00'0	37 311,12	37 311,12	00'0	37 311,12	189 961,12
10	Dolations, fonds divers of réserves	66,0	00 0		00 0	00 0		000	00'0
13	Subventions d'investissement	00'0	00'0		00'0	00.00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétairs)	6 543,04	0,20		9 600 00	9 600,00		00,009 8	60'009 6
1641 168751	Emprunts en euros Dettes - GFP de rettechement	0,00 6 543,04	00'0		9 600.00	9 600 00 0 0		9 600,00 0,00	9 600 00

Commune de LA FALAÍSE - BUDGET COMMUNAL - BP - 2022

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de 'assemblée sur es AP lors de la séence budgétaire (3)	Propositions nouveles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérès dans le cadre d'une AP	Pour information Crédita gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
18	Cpre de lieison ; affectation (BA.régis)	00'0	00'0		00'0	00'0		00'0	00'0
8	Participations et créances rattachées	00'0	00'0	00'0	00'0	0.00	00'0	00'0	00'0
27	Autres immobilisations financières	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0.00	00'0
050	Dópenses Imprévues (dans le cadre d'une AP)			00'0					
Total des c	Total des dépenses financières	6 543,04	00'0	00'0	00'009 6	00'009 6	00'0	00,008 @	9 600,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Total dos c	Total dos dépenses résilles	185 523,20	152 650,00	00'0	46 911,12	46 911,12	00'0	46 911,12	199 561,12
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	32 715,20			00'0	00'0		00'0	00'0
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		00'0	0,00
	Charges transférées (7)	32 715,20			00'0	0,00		00'0	00'0
4878	Charges & staler	32 715,20			00'0	00'0		00'0	00'0
041	Opérations patrimoniales (8)	6 315,00			00'0	00'0	The part of the part	00'0	00'0
2111	Terrains nus	4 440,00			00'0	00.00		00.00	00'0
2717	Lovs of forees	ז מלמ'תנ			200,2	200		00,0	00'0
Total des (Total des dépanses d'ordre	39 030,20			00'0	90'0		00,0	00'0

(1) Detailer les entries conforméent au plan de compase.

[2) Var étal HB pour le contenu du budgel prévérant.

[2) Var étal HB pour le contenu du budgel prévérant.

[3) Il régit des AP nouveles qui sont viches [on de la séconce d'adoption du budgel. Cela concerne les AP rejetives à de nouveles programmatières plurisantuales mals également les AP modifiant un stock d'AP extérient.

[4) Voir étal #A2.1 pour le débal des poientions d'adoptions d'adoption de sont d'adoption pour compte des permisers.

[5) Il dépuiser de despite des opérations d'active (2) Ed de 87 062).

[7) Autours prévients busquisers d'active (2) Ed 1 = RI (44).

[8) Cf. défaitent du stapule des opérations d'active (2) Ed 1 = RI (44).

[9] La chapter 254 + Sitérezations d'équipement versées » est un chapter globalisé regroupest les comptées 204 et 2002.

FXA NO SAC GS 193

Commune de LA FALAISE - BUDGET COMMUNAL - BP - 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	EMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	PTAIL DAR ARTIC	<u> </u>		A3
				11		
	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			_		=	# # # # # # # # # # # # # # # # # # #
	TOTAL	234 203,24	162 000,00	34 059,78	34 059,78	196 059,78
018 RS	RSA	60'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	Subventions d'investissement (hors 138)	22 030,00	00'0	9 520,00	9 520,00	9 520,00
	Subv. non transf, GFP de rattachement	11 910,00	0,00	00'0	00'0	00'0
	Autres subventions d'équip, non transf.	10 120 00	00'0	5 120,00	5 120 00	5 120,00
19	Dot, equippentiones rulaux non transf Energies of dollar mercanides from 1888 con budgings (2)	0000	16.2 000 00	4 400,00	0.00	162 000 001
		03/01/1461	00,000,000	000	5 0	0000000
.641 Er	Emprunts en euros Dethes - CEFP de ratactieraent	32 715 20	162 000,00	00'0	00.0	00'00' 79I
	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	00'0	00'0	00'0	00'00	0,00
250	Subventions d'equipement versées (4) (10)	00:00	00'0	20'0	¢¢′0	0,00
	Immobilisations corporelles (4)	000	0,00	00'0	00.00	00'0
	Immobilisations recues en affectation (4)	0.00	00.0	20'0	00.0	000
	Immobilisations on cours (sauf 2324) (4)	00'0	0,00	20'0	00'0	0,00
Total des recettes d'équipement	d'équipement	216 745,20	162 000,00	9 520,00	9 520,00	171 520,00
10 X	Dotations, lands divers et réserves (saut 1068)	4 600,00	00'0	7 000,00	7 000,00	7 000,000
10222 FC	FCTVA	CC 003 7	0,00	7 000,00	00'000 Z	7 000 00
	Autres subventions invest, not transf.	00'0	0,00	00'0	00'0	0,00
±6	Emprunts of dottes ass milkes (16449, 165 at 166)	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
18 Cr	Cote de Laison : affectation (BA, régle)	00'0	0.00	OD'O	0,00	0,00
	Participations of créences reflachées	000	000	90'6	00'0	0,05
	Autres in mobil sations financières	00'0	00'0	50'0	00'0	00'0
024 Pr	Produits des cessions d'immobilisations	0 0 0	0,00	00'0	0000	00'0
Total des recettes financières	financières	4 600,00	00'0	7 000,00	7 000,000	00,000 7
45 C!	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0
Total des recettes réelles	sréelles	221 345,20	162 000,00	16 520,00	16 520,00	178 520,00
021 Vi	Viroment de la section de forabonnement	00'0		10 995,78	10 995,78	10 995,78
040 09	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	6 543,04	IN THE STATE OF	6 544 00	\$ 544,00	6 544,00
4816	Chamos à dater	\$ 543,04		6 544 00	6.544,00	6 544,00
	Opérations patrimonistes (9)	6.315,00		00'0	6,00	0,00
1328 A	Autres subversions d'équip, nun transf	6 315,00		00'0	000	00,00
des recett	s d'ordra	12 858,04		17 539,78	17 539,78	17 539,78

(t) Détailer les arbiles colleés conformement su plan de comptes.

(2) Var dig LB pour k contains du budget procédant. (3) Seuf 165 of 1668 et 1668.

(4) Exceptionnetement, his compress 20, 20M, 21, 22 et 20 sont en receites neelles en

15) Yor Langue IV-85 pur le détail des opérations pour compre de tiers. (6) Cf. definition on chaptre are operations d'ordre (in) 640 = Dr. 642).

(7) Les comples 16, 22, 38, 46 at 89 paisent épare le brisal du chapter a la collectività a spiù pour le regime dus previours despoisers l'opporations l'application or réglementaires applications.

III) Ansume presentationageinne en dat laptum a hatsie 182 (d. drapten 024 ± propint des ceneurs d'ampédisation +). III) CL déanton au thapter acc opérations d'arbe (di 04) = ₹1 041. (20) je chrydro 234 a Subywstery dikapipament verykas » est on stupten glumiesë ragrotoset iex campas 20A et 2024.

Commune de LA FALA|SE - BUDGET COMMUNAL - BP - 2022

III – VOTE DU BUDGET	=
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	60

DEPENSES

S S S S S S S S S S S S S S S S S S S	Libellé	Pour mémoire.	RAR N-1	Vote de	Propositions	Vote da	Pour	Pour	TOTAL
		hundran		Passamhlás sur	Selles	l'assemblée	Information.	information.	RAR N.1 +
		1 to Figure					demonstration of	- Section Show	Works
		precedent (1)		100 KE INS DE 16			achanea.		202
				Séance			gordes dams le	general hors AE	
			_	budgétaire (2)		=	cadre d'une AE		=+=====================================
	TOTAL	272 570,70	00'0	00'0	594 856,78	584 856,78	00'0	504 856,78	504 856,78
110	Charges à caractère général (3)	56 758,00	00'0	00'0	163 610,00	163 610,00	00'0	163 610,00	163 610,00
012	Charges de personnel et frais	133 500,00	00'0	T. WILLIAM SHIPTING	198 800,00	198 800,00	THE WAY	198 800,00	198 800,00
	assimilés (3)							1	1
014	Attéruations de produits	77 280,20	00'0		49 565,00	49 685,00		49 565,00	49 586,00
910	APA	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
017	RSA / Régularisations de RMI	00'0	00'0	00'0	00.0	00'0	00'0	00'0	00'0
\$	Aulres charges de gestion	3 032,50	00'0	00'0	73 622,00	73 622,00	00'0	73 622,00	73 522,00
	courants (seuf 6598) (3)								
6586	Frais fonctionnement des groupes	00'0	00'0		00.00	00'0		0,00	0,00
Total det	Total des dépenses de gestion des services	270 570,70	00'0	00'0	485 497,00	485 497,00	00'0	485 497,00	485 497,00
8	Charges financières	00'0	00'0		555,00	855,00	100000000000000000000000000000000000000	555,00	00'995
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	00'0		00'0	00'0		0,00	00'0
89	Dobations aux provisions,	00'0	THE PERSON NAMED IN		1 285,00	1 265,00		1 265.00	1 265,00
	dépréciations (semi-budgétaires) (3)		The State of the		Name and Address of the Owner, where the Owner, which is the Owner, where the Owner, which is the Owner, where the Owner, where the Owner, which is the Owner, whic	THE RESERVE TO SERVE THE PARTY OF THE PARTY			The second secon
022	Déponse imprévues (dans le cadre d'une AR)			00,00				National Property of the Party	STATE STATES
Total de	Total des dépenses financières	2 600,00	00'0	00'0	1 820,00	1 820,00	Section of the second	1 820,00	1 820,00
Total det	Total des dépenses réelles	272 570,70	00'0	00'0	487 317,00	487 317,00	00'0	487 317,00	487 317,00
023	Virement à la section	00'0			10 995,78	10 995,78		10 995,78	10 985,78
	d'investissement	1			0 44 0	00 1710	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	0 544 50	8 544 DO
2≯0	Opérations ordre transf. entre	000			00 344° 0	00,496 a		20,1400	and the o
043	Opérations ordre intérieur de la	00'0			00'0	00'0		00'0	00'0
Total day	Total des dénenses d'ordes	0.00			17 539,78	17 539,78		17 539,78	17 539,78
- CAR 4			-	-			Name and Address of the Owner, where		

804 856,78	Total des dépenses de fonctionnement currentées

(1) You stat I-B pour la contant de budget probablen.
(2) Il d'agé des AE nouvelles qui sont vidéos les de la séance d'adopción du budget. Cela concerne les AE selatives à de nouveaux engagements phinkurais mais également les AE modifient un stock d'AE existent, (2) Il d'agé des AE nouvelles qui sont vidéos les de concerne la concerne de contraction de contraction de contraction de contraction de contraction de détail du chagine et je calement à cut le région des professions de contraction de contraction de contraction de contraction de contraction de contractions de contractions de contraction de c

JAG 139

m FXA

Commune de LA FALA|SE - BUDGET COMNUNAL - BP - 2022

	TOV - III	- VOTE DU BUDGET				
	SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	NEMENT – VUE D'E	ENSEMBLE			00
		RECETTES				
Chep.	Libeliè	Pour mémoire,	RAR N-1	Propositions	Vote de l'assemblée	Tota
		budget	2=	nouvelles	-	(RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	391 269,20	0.00	467 601,71	467 601,71	467 601,71
013	Attenuations de charges (2)	00'0	00 0	4 500,00	4 500,00	4 500,00
016	АРА	00'0	80	00'0	000	00'0
710	RSA / Regularisations de RMI	00'0	000	00'0	00'0	00'0
2	Prod. services, domasne, ventes diverses	42 550,00	90°0	47 000,00	47 000,00	47 000,00
23	Impoble of taxes (saus 731)	36.077,00	000	20 426,71	20 426,71	26 426,71
731	Fiscalité locale	253 196,00	800	339 475,00	339 475,00	339 475,00
74	Dolations at participations (2)	2 231,00	0000	25 800,00	25 800,00	25 600,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	24 500,00	00.0	30,00% 06	30 400,00	30 400,00
Total de	Total des recettes de gestion des services	358 554,00	00.0	467 601,71	467 601,71	467 601,71
76	Produits financiers	00'0	0000	00'0	00'0	00'0
7.7	Produits spécifiques (2)	00'0	00.0	00'0	00'0	00'0
7.8	Represes amort, déprécations, prov. (semi-budgétaires) (2)	00'0		00'0	00'0	00'0
Total de	Total des recettes financières	00'0	00.0	0,00	00'0	0,00
Total de	Total des recettes réalles	358 554,00	0.00	467 601,71	467 601,71	467 601,71
042	Operations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	32 715,20		00'0	00'0	4,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	00'0		00'0	00'0	0,00
Total de	Total des recettes d'ordre	32 715,20		00'0	00'0	00'0

Var élat FB pour le contenu du budget précédent.
 Hora secelhar impulées aux chaptine VIS et UTZ.

(3) CL different du chaptèr des aptraliem d'ordin (RF 042 = Di 040).

(4) Lee compter 78 pouvent figure done le detail du dinastre et le celectriche e opti pour le topico dos providentes, contempérant sun dispositore le triplementativo applicables.

(5) Avone préveism susgérant no soit figure aux entres 170 (c. Crapter 024 e produt des cossens d'immediations »).

(5) Crapte destination préculière plans que les quentes de soit en les que les est la terme d'un inventeire premiers à nomme les que manuels produet parde vise du cumpte dentière de la manuel auxilière.

(7) Instituue une de nayion des figures de feventies problètes parde vise du cumpte dentière des dentières.

504 856,78

Total des recettes de fonctionnement cumulées

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)

M FXA GS SHC

- 2022
븁
4
MUNAL
T COM
JDGE
鱼
200
Ž
ì
5
8
2
Commu

			III - VOTE D	DU BUDGET					-
	SECT	SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES - DI	DETAIL PAR ARTICLE	ICLE			B1
					;				
Chap-/ art-	Libelle	Pour memoire,	KAK K-1	Vote de	Propositions	Vota de	Tool	Four	OIAL TOIAL
£		budget		'assemblee sur	nouvelles	'assemblée	information	information	(RAR N-1 +
		(y) suspensed		edange de la			dans la carlica	hore AE	/aloa
				budgétaire (3)		=	d'une AE	1	+
	TOTAL	272 570,70	00'0	00'0	504 856,78	504 856,78	00'0	504 856,78	504 856,78
011	Charges & caractère général (4)	56 758,00	00'0	00'0	163 610,00	163 610,00	00'0	163 610,00	163 610,00
602	Achats stockés - Autres	00'0	00'0	THE STATE OF THE PARTY OF THE P	200'009	00'009	00'0	00'009	200'009
	approvisionnembs								
6061	Fournitures non stockables	00'0	00'0		18 000,00	18 000,00	00'0	18 000,000	18 000,00
6062	Fournitures non stockées	00'0	00'0		1 650,00	1 650,00	00'0	1 650,00	1 650,00
6063	Fournitures entreben, petit	00.0	00'0		4 700,00	4 700,00	00'0	4 700,00	4 700,00
	equipement	6	6		00 000	40000	000	400,000	4 430 90
6054	Fourmitures administratives	חת חחו	200		00,000	ON'DOM I	00'5	20,000	77°00+1
6067	Fournitures scolaires	2 200,00	00'0		2 200,00	2 200,000	00'0	2 200,000	2 200,00
6068	Autres matières et fournitures	4 650,00	00'0		4 000,00	4 000,000	00'\$	4 000,00	4 000,00
611	Contrais de prestations de sorvices	5 420,00	00'0		29 400,00	29 400,00	00'0	29 400,00	29 400,00
613	Locations	00'0	00'0		17 000,00	17 000,00	00'0	17 000,00	17 000,00
61521	Entretien terrains	1 380,00	00'0		6 400,00	6 400,00	00'0	6 400,00	6 400,00
615221	Entretien, réparations bâtiments	9 500,00	00'0		2 000,00	2 000,00	00,0	2 000,00	2 000,000
	prublics					1	1		
61551	Entretien matériel roulant	100,00	00'0		1 600,00	1 600,00	00,0	1 600,00	1 600,00
61558	Entretien aufres bens mobiliers	2 100,00	00'0	The state of the s	3 000,00	3 000,000	00'0	3 000,000	3 000,00
6156	Maintenance	1 000,00	00'0		900,008	00'008	00'0	00'008	00,008
6161	Mulbrisques	\$ 300,00	00'0	Technology of the second	5 500,00	5 500,00	00.0	6 500,00	5 500,00
618	Divers	00°0	00'0		4 000,00	4 000,00	00'0	4 000,00	4 500,00
622	Rémunérations intermédaires,	00.0	00'0		10 200,00	10 200,00	00'0	10 200,00	10 200,00
	honoraires		4		00 000 0	000	c c	6	00000
623	Pub., publications, relations publiques	กล้า	an'n		00,000 8	on'non o	00'5	DO'OOO O	00,000 p
624	Transports biens, transports collectifs	00'0	00'0		3 190,00	3 190,00	00'0	3 190,00	3 180,00
625	Déplacements et missions	0.00	00'0	THE PERSON NAMED IN	600,000	600,000	0,00	900,009	600,00
626	Frais postaux of frais	00'0	00'0		6 500,00	6 500,00	00.0	6 500,00	6 500,00
i c	télécommunication	000	60 0	September 1	A00 00	400 00	00.0	450 00	400 00
179	Services pancalitis of assemiles	00,00	90'0		30.00	2000	200	90,000	90,000
6281	Concours divers (colisations)	UU, 587, UU	on'n	THE PARTY OF THE	on'one	no no c	70,0	Sano.	co'nno
6283	Frais de nettoyage des locaux	8 570,00	ĐO'0		00'000	11 000,000	00,00	11 500,000	11 000,000
62878	Remb, frazs à des tiers	18 120,00	00'0		20 010,00	20 010,00	00'0	20 010,00	20 010,00
6288	Autres services extérieurs	500,00	00'0		650,00	00,039	0,00	650,00	00'099
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	00,00	0,00	ALCO LANGUAGE	110,00	110,00	00'0	110,00	110,00
012	Charges de personnel et frais	133 500,00	00'0		198 800,00	198 800,00		198 800,00	198 800,000
	ass/milés (4) (5)			Service of the later			The state of the s		

MEXA SHC 503 GS

	v
¢	٧
5	7
Ι.	í
c	Ļ
6	- DF - 4044
	ı
2	ź
1	7
3	5
3	Ε
18	Ε
6	כ
٩	J
ŀ	7.
b	H
2	S
3	
6	Û
5	Ä
è	Ž
ľ	1
4	⋖
L	1
4	٩
•	_
-	ŏ
١,	Ç
ľ	Ē
	È
Н	å
4	د

Chap. / art.	Libelle	Pour mémoire,	RAR N-1	Vote de	Propositions	Vote de	Pour	Pour	TOTAL
. €		budget		l'assemblée sur	nouvelles	l'assemblée	Information	information	(RAR N-1 +
		précédent (2)		les AE lors de la			Crédits gères	Crédits gérés	Vote)
			•	séance budgétaire (3)		=	dans le cadre d'une AE	Nors AE	+
6218	Autre personnel extérieur	00'0	00'0	The second second	1 040,00	1 040,00	Section 20	1.040,00	1 040,00
633	Inyots, taxes, versements (autre	00 0	00'0		00'000 9	00'000 9		8 000,000	8 000,00
£ 2	organ	125 000,00	00'0		125 000,00	125 000,00		125 000,00	125 000,00
6413	Personnal non Mulaire	8 500,00	00'0		8 500,00	8 500,00		00'005 8	8 500,00
6415	Indemnité inflation	00.00	00'0		700,00	200'002		700,00	700,00
6450	Charges sécurité sociale et	00"0	00'0		57 260,00	57 260,00		67 260,000	57 260,00
6470	prévoyance Autres charges sociales	0.00	0.00		300,00	300,00		300,000	300,00
014	Attenuations de produits	77 280,20	00'0		49 565,00	49 555,00		49 565,00	49 565,00
739221	FNGIR	44 565,00	00'0		44 565,00	44 565,00		44 565,00	44 585,00
7392221	Fonds portequation ress. corn. of	00'0	00'0		90'000'9	5 000,00		6.000,00	6 000,00
73928	Intercom Autres and doubter revolts, de fiscelité	32 715.20	00'0		00'0	00'0		90'0	00'0
016	APA	00"0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
017	RSA / Régularisations de RMI	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
65	Autres charges de gestion courante (ssuf le 6586) (4)	3 032,50	00'0	00'0	73 522,00	73 522,00	00'0	73 522,00	73 522,00
65134	Aides	00'0	00'0		00'002	200,002	00'0	200,000	200,005
6518	Autres (primes, dots)	00'099	00'0		00'0	00'0	00'0	00.00	00'0
65311	Indemnités de fonction	00"0	00'0		30 500,00	30 500,00	00'0	30 500,00	30 200'00
65313	Cotsations de retraite	00,00	00'0		00'000 6	9 000,000	00'0	9 000,000	9 000,000
65561	Contrib fonds compens. ch.	00'0	00'0		28 380,00	28 380,00	00'0	28 380,00	28 380,00
6558	Autres contributions obligatoires	2 482,50	00'0	Charles of the Control of the Contro	2 200,00	2 200,00	00'0	2 200,00	2 200,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	00.0	00'0		3 242,00	3 242,00	00'0	3 242,00	3 242,00
6586	Frais fonctionnament des groupes d'élus	00'0	00'0		00'0	0a'a		00'0	00'0
Total des	Total des dépenses de gestion des services	270 570,70	0,00	00'0	485 497,00	485 497,00	00'0	485 497,00	485 497,00
99	Changes financières	00°0	00'0		99,859	555,00	al Capting Par	555,00	555,00
66111	Interests regibs à l'échéance	00'0	0,00		955,00	555,00	POST POST INC.	925,00	555,00
67	Charges specifiques (4)	2 000,00	00'0		00'0	00'0		00'0	00'0
673	Titres annulés (sur exercices asvéneurs	2 000,00	00'0	N SEL	00'0	00'0		00°0	0,00
68	Dobations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	00°0			1 265,00	1 265,00		1 265,00	1 265,00
681	Dot, amort, et prov. Charges de fond.	00'0			1 265,00	1 265,00		1 265,00	1 265,00

FXX pp G5

Commune de LA FALAÍSE - BUDGET COMMUNAL - BP - 2022

Chap-/ art.	Libellé	Pour mémoine,	RAR N-1	Vote de	Propositions	Vote de	Pour	Pour	TOTAL
3		budget		l'assemblée sur	nouvelles	l'assemblée	information	Information	(RAR N-1 +
		précédent (2)		les AE lors de la			Crédits gérés	Crédits gérés	Vote)
				séance			dama le cadre	hors AE	
			_	budgétaire (3)			d'une AE		+ +
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			00'0					
Total des c	Total des charges financières et spécifiques	2 000,00	00'0	00'0	1 820,00	1 820,00		1 820,00	1 820,00
Total des d	Total des dépenses résiles	272 570,70	0,00	00'0	487 317,00	487 317,00	0,00	487 317,00	487 317,00
023	Virement & le section	00'0		The property of	10 995,78	10 995,78		10 995,78	10 995,78
	d'irwastissament			A Line of the last					
042	Opérations ordre transf. entre	00'0			6 544,00	6 544,00		6 544,00	6 544,00
	sections (8) (7) (8)		No. of Lot, No. of	Mary and Mar			The state of the s		
687	Dot, smort, et avov. Charges de fonci.	00'0		The state of the s	6 544,00	6 544,00		6 544,00	6 544,00
043	Opérations ordre intérieur de la	00'0			00'0	00'0		00'0	00'0
	section (7) (9)			The same of the same of					
Total des d	Total des dépenses d'ordre	00'0			17 539,78	17 539,78		17 539,78	17 539,78

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	00'0
Mortant das ICME de l'exercice N-1	00'0
■ Différence ICME N ~ ICME N+1	00'0

(1) Detailer les urbies déses contermement su plan de comptes. (2) Voir étal HB pour le contenu de budget précédent.

[3] il sigit des AE nouveles qui serv voèse lans de la séance d'adopten du budget. Cela corcoerne les AE relatives à de nouveseux engagements plurannuels mais également les AE modifiers un stock d'AE adstant.

(4) Hore dépenses impuéses sur chaptères 016 et 017. (5) Los dépenses de frais de personnel sont exidues des suiverisations d'engagement.

(B) Les comples 88 pauvent figurer dans le délait du chapite al le colèscévité e opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux disposaltere législatives et réglémentaires applicables.
[7] CI. délindors des chapitres des opérations d'ontre (DP G42 = PL G40) (DP G42 = PF D43).

(B) Chaptre destiné à retracer les opérations particuléuss tales que les opérations de stocks ou bées à la verue d'un aventaire permanent. (10) Si je montent des ICNE as fausticse set infénteur au montant de l'axentice M-1, le montent des ICNE as frégét. 18) Aucune prévition tadigitaire na doit figurer aux articles 675 at 675 (cf. chapitre 024 « produc des ceasivers d'Innecialièmens »).

m FXA

Communs de LA FALAISE - BUDGET COMMUNAL - BP - 2022

	TOV → III	III - VOTE DII BIIDGET				
	SECTION DE FONCTIONNEMENT -	TIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	PAR ARTICLE			82
Chap / art. (1)	Libellé	Pour mêmoire, budget précèdent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = + II
	TOTAL	391 269,20	00'0	467 601,71	467 601,71	467 601,71
013	Attenuations de charges (3)	00'0	00'0	4 500,00	4 500,00	4 500,00
6459	Remb.charges sécu, sociale et prévoyance	00'0	00'0	4 500,00	4 500,00	4 500,00
016	APA	00'0	00'0	00,00	0,00	00'0
017	RSA / Régularisations de RMI	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
7.0	Prod. services, domaine, ventes diverses	42.550,00	00'0	47 000,00	47 000,00	47 000,00
70311	Concessions cimetions (produit not)	150,00	OD'0	00'0	00'0	66,0
7967	Redey, services périscolaires et enseign	20 000,00	0°0	22 700,00	22 700,60	22 700,00
7.0688	Autres prestations de services	22 400,00	0,00	23 300,00	23 300,00	23 300,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	00'0	1,000,00	-1 000'co	1 000,00
7.3	Impots of taxes (sauf 731)	36 077,00	00'0	20 426,71	20 426,71	20 426,71
73211	Attribution de compensation	36 077,00	00'0	20 426,71	20.426,71	20 426,71
731	Fiscalité locale	253 196,00	00'0	339 475,00	339 475,00	339 475,00
73111	Impēts dinets lecaux	253 196,00	00'0	266 475 00	266 475,60	266 475,00
73123	Taxe com add droit rout ou pub fenciére	00'0	∞'0	60 000,00	00'000 09	co'000 09
73141	Taxe sur la conso, finale d'électricité	00'0	05'0	13 000,00	13 000,00	13 900,00
74	Dolations of participations (3)	2 231,00	ලා'a	25 800,00	25 500,00	25 800,00
24111	Dotation forfails re dus commistres	00'0	00'0	16 062,00	16 962,60	16 062,00
741121	DSR des communes	00'0	00'0	6 871,00	6 871,60	6 871,00
744	FOTVA	760,00	0.00	00'0	00'0	00'0
7471B	Autres participations Etat	80,00	00'0	00'0	00'0	00'0
74833	Etal-Compens.exonération taxes foncières	00'0	00'0	1 419,00	1419,60	1419,00
74834	Etal-Compans-axonbration taxa habitation	1 451,00	00'0	1 448,00	1448,00	1 448,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	24 500,00	0,00	30 400,00	30 400,00	30 400,00
752	Revenus des immeubles	24 500,00	CO'0	30.400,00	30 400,00	30 400 00
Total des recei	Total des recettes de gestion des services	358 554,00	00'0	467 601,71	457 501,71	467 601,71
75	Produts financers	0,00	00'0	00'0	0,00	0,00
77	Produits specifiques (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
7.8	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	00'0		00'0	00'0	0,00
Total des recettes réelles	ttes réelles	358 554,00	00'0	467 601,71	467 601,71	487 601,71
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (6) (6)	32 715,20		00'0	00'00	0.00
791	Transforts do chargos do fonctionnement	32 715,20		00'0	00'0	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	00'0		90,00	ນດ'ດ	00'0
Total des recettes d'ondre	ttes d'ordre	32 715,20		00'0	00'0	00'0

FXA SAC 593 GS

7. Instauration d'avantage en nature « repas »

En application de l'article 34 de la loi organique et loi ordinaire du 11 octobre 2013 relatives à la transparence de la vie publique visent à instaurer davantage de transparence pour les responsables politiques et les agents publics de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le Conseil Municipal doit désormais délibérer annuellement pour fixer les modalités d'attribution et d'usage des avantages en nature dont bénéficient les élus et le personnel.

Les avantages en nature sont traditionnellement définis comme des biens ou des services fournis ou mis à disposition d'un agent ou d'un élu par l'employeur soit gratuitement, soit moyennant une participation inférieure à leur valeur réelle, ce qui permet ainsi à l'intéressé de faire l'économie de tout ou partie des frais qu'il aurait dû supporter à titre privé (fourniture des repas, d'un véhicule, d'un logement ...)

I – FOURNITURE DE REPAS

La fourniture de repas par l'employeur n'est pas considérée par l'URSSAF comme un avantage en nature (et donc réintégrée dans l'assiette de cotisations) à condition que :

- le personnel soit amené, de par ses fonctions et les nécessités du service, à prendre ses repas avec les personnes dont il a la charge éducative, sociale ou psychologique ;
- que sa présence au moment des repas résulte d'une obligation professionnelle figurant soit dans le projet pédagogique et éducatif de l'établissement, soit dans un document contractuel (contrat de travail...).

Ces deux conditions sont cumulatives : Ceci concerne le personnel du centre de loisirs mais pas les agents territoriaux.

Les agents du service périscolaire, travaillant pendant la période horaire 11h30-13h30, dont la liste nominative suit, peuvent bénéficier gratuitement d'un repas fourni par la collectivité. Ce nombre de repas sera comptabilisé mensuellement et cet avantage en nature figurera sur la fiche de paie des agents occupant les fonctions suivantes:

- Agent de restauration
- ATSEM.

Les autres agents communaux qui souhaitent déjeuner à la cantine paient leur repas mensuellement.

II - VEHICULE

La commune de La Falaise ne met aucun véhicule de fonction à disposition des élus ou des agents municipaux.

III - LOGEMENT

La commune de La Falaise ne met aucun logement de fonction à disposition des élus ou des agents communaux.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal est appelé à :

- valider la liste des agents bénéficiant d'avantages en nature « repas ».
- confirmer qu'aucun élu ni agent ne bénéficie de véhicule ou de logement de fonction

Délibération n° MD 908/2022 adoptée à l'unanimité.

8. Mise à jour des règlements « Cantine scolaire » et « Accueil périscolaire »

L'agrément de la propriété « La Grange » en tant qu'accueil collectif de mineurs (ACM) sans hébergement est en cours auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (Académie de Versailles -SDJES).

Dans le cadre de la préparation du marché de gestion et d'animation des services périscolaires pour la rentrée scolaire de septembre 2022, il s'avère nécessaire de revoir les règlements desdits services notamment pour tenir compte:

- Du changement d'appellation de la « garderie » en « accueil périscolaire »
- ▶ Du début de l'accueil périscolaire du matin à 7h au lieu de 7h30
- ▶ D'une tolérance de 2 jours d'absence consécutifs pour maladie avec justificatif pour ne pas facturer les repas qui n'auront pas pu être décommandés
- De la mise en place d'une tarification avec quotients familiaux pour pouvoir conventionner avec la Caisse d'Allocations Familiales et bénéficier d'une subvention de fonctionnement.

Conseil municipal du 12 avril 2022 - 20/23

Conseil municipal du 12 avril 2022 - 20/23

Cette mise à jour permet aussi de mettre à jour le mode d'inscription/désinscription à la cantine ou à la garderie tel que mis en place cette année pour faciliter les démarches des familles (mail unique à cantine@lafalaise.fr).

Concernant l'accueil des PAI (Projet d'Accueil Individualisé) nécessitant que les familles fournissent le repas d'un enfant, une tarification spécifique sera prévue pour l'encadrement de l'enfant. À noter que seul l'établissement d'un PAI peut permettre à une famille de fournir le repas à son enfant afin d'éviter tout abus et désorganisation du service.

Après débat sur l'application des quotients familiaux qui aurait un caractère injuste pour un service identique rendu à tous les enfants, il est décidé de reporter la mise à jour des règlements à la prochaine séance, après le résultat du marché et une rencontre avec la CAF.

9. Avis sur l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) -Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise

Madame la Maire expose que la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) a acté le transfert de compétence d'élaboration de règlement local de publicité intercommunal (RLPi) aux établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de plan local d'urbanisme.

Ainsi, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise s'est engagée dans l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) par une délibération en date du 12 décembre 2019, sur l'ensemble de son territoire.

En effet, la réglementation nationale définit un cadre général applicable à l'affichage extérieur et à l'installation des publicités, enseignes et préenseignes. La réglementation nationale peut être adaptée à l'échelle locale par un règlement local de publicité qui peut prévoir des dispositions plus restrictives pour tenir compte d'objectifs qualitatifs en lien avec les orientations du territoire.

Cet outil de planification et de cohérence territoriale a pour objectif d'assurer à l'échelle intercommunale un équilibre adapté aux enjeux du territoire entre le droit à la diffusion d'informations par les acteurs économiques et la protection du cadre de vie et des paysages visant les objectifs suivants :

- renforcer l'attractivité et le dynamisme des activités commerciales et de services en privilégiant des dispositifs publicitaires de qualité et assortis sur tout le territoire ;
- améliorer l'efficacité des installations sur le principe du « moins mais mieux » ;
- lutter contre la pollution visuelle et préserver ainsi le patrimoine naturel et bâti en garantissant l'intégration des signalisations dans l'environnement.

Dix-huit communes de la Communauté urbaine s'étaient dotées de règles communales spécifiques en établissant un règlement local de publicité communal.

La loi ENE rendait caducs les RLP communaux au 14 juillet 2020, sans prescription d'un RLPI avant cette date, avec pour conséquence l'application du règlement national de publicité et un transfert des compétences d'instruction et de police de la publicité au préfet. La prescription du RLPI par la Communauté urbaine proroge au 14 juillet 2022, la validité des 18 RLP communaux. Le RLPi s'est construit à l'échelle du territoire de la Communauté urbaine. Il remplacera ainsi les règlements communaux existants.

Pour mener à bien ce projet et conformément à la délibération du Conseil communautaire n° CC_2019-12-12 40 du 12 décembre 2019 définissant les modalités de collaboration avec les communes, la Communauté urbaine a mis en œuvre un travail de collaboration avec :

- les 73 communes, au cours de deux conférences des maires, l'une lors de la phase des orientations générales (le 21 septembre 2021) et une seconde lors de la phase de finalisation du projet (le 10 février 2022). De nombreux échanges avec les communes se sont tenus : une réunion plénière de présentation du diagnostic, dix réunions en groupes, huit ateliers et vingt entretiens bilatéraux.
- l'ensemble des personnes publiques associées et concertées (PPA) dont l'État, la région, le département, les chambres consulaires, le parc naturel régional du Vexin français...; au cours de cinq réunions.
- les professionnels concernés: les fédérations ou unions des professionnels de la publicité et des enseignes, les sociétés d'affichage, les commerçants...au cours de quatre réunions dédiées et deux réunions publiques.

Cette approbation, dite d'arrêt de projet, intervient après avoir tiré le bilan de la concertation avec le public, par Conseil municipal du 12 avril 2022 - 21/23 M FXA SES une délibération du Conseil communautaire préalablement lors de la même séance.

Chaque commune membre disposera ensuite d'un délai de trois mois à compter de la date de la délibération du Conseil communautaire pour rendre un avis sur le projet de RLPi. A défaut d'avis exprimé dans ce délai, cet avis sera considéré comme favorable. Les avis délibérés dans ce délai seront joints au dossier d'enquête publique et pourront dès lors être pris en compte au moment de l'approbation du RLPi.

Délibération n° MD 909/2022 adoptée à l'unanimité.

10. Convention de mise à disposition d'un agent du SIRÉ

L'adjoint technique polyvalent du SIRÉ affecté au portage des repas aux personnes âgées, à l'entretien de l'espace vert de la propriété « Les Ifs » à Épône et aux courses diverses, va être mis à disposition des 3 communes, 3 après-midis par semaine au prorata du nombre d'habitants, soit :

- La Falaise: jeudi toutes les 4 semaines 13h30/16h30
- Epône: lundi et jeudi 13h30/16h30 (sauf toutes les 4 semaines uniquement le lundi)
- Mézières-sur-Seine: mardi 13h00/16h00

La nature des missions exercées par l'agent dans les communes sera :

- → renfort aux appariteurs communaux
- → renfort aux services des espaces verts
- → participation pour installation/rangement de salles ou de manifestations.

Cette mise à disposition est consentie pour 1 année renouvelable mais pourra prendre fin ou être suspendue suivant les nécessités des services du SIRÉ ou de la commune d'accueil ou en cas de départ de l'agent.

Les communes bénéficieront de l'exonération de remboursement de la rémunération de l'agent mis à disposition comme le prévoit l'article 61-1 II de la loi 84-53 portant disposition statutaire relative à la fonction publique.

Il convient d'autoriser Madame la Maire à signer la convention correspondante.

Délibération n° MD 910/2022 adoptée à l'unanimité.

11. Convention relative aux missions du service de médecine du travail du Centre Interdépartemental de Gestion de la Région Ile de France

La convention en cours arrivant à échéance fin 2021, il convient de poursuivre la collaboration avec le CIG Grande Couronne en approuvant la nouvelle convention relative aux missions du service de médecine préventive pour la période 2022 à 2024.

La mission de base consiste en la surveillance médicale annuelle des 7 agents communaux et en actions sur le milieu du travail : visites des locaux, surveillance hygiène générale, conseils pour l'adaptation des postes, (62 € par visite ou la demi-heure).

Délibération n° MD 911/2022 adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :			

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Maryse DI BERNARDO

Sylvie SONGEUR



Corinne BLONDEAU

Jean-Marie COUTREAU



Joël GOULAY

Lionel RATEAU